

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2024

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 4 Octobre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33 **Présents :** 22

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, DERGHAL, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, CARPENTIER-BORTOLOTTI, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, DANDOIS, HOCHART, THERY.

Ont donné pouvoir : Madame MIRASOLA (*pouvoir à Madame MOHAMED*), Madame DENIS (*pouvoir à Madame THOMAS*), Monsieur BELLEGUEULE (*pouvoir à Monsieur DERGHAL*), Monsieur DUCHEMIN (*pouvoir à Madame DUPONT*), Monsieur ANDRZEJCZAK (*pouvoir à Monsieur AUDIN*), Madame BOUCHEZ (*pouvoir à Monsieur SANCHEZ*), Madame GAJDA (*pouvoir à Monsieur HOCHART*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI*).

Absents excusés : MM. TONNEAU, BRAILLY, VANDENDOOREN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

DELIBERATION N° 15 : POLITIQUE DE LA VILLE. Signature du « *Contrat Quartiers 2030* ».

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la délibération cadre du Conseil Régional n° 2023-01515 en date du 5 octobre 2023, relative au cadre d'intervention régional en faveur des habitants des quartiers de la Politique de la Ville 2024-2030,

Vu la délibération cadre du Département du Nord n° DTT/2024/24 en date du 26 mars 2024 relative à la nouvelle contractualisation de la politique de la ville,

Vu la délibération n° 24071 de la CAPH en date du 8 avril 2024, portant adoption du Contrat Quartiers 2030 de La Porte du Hainaut pour la période 2024-2030,

Vu le Contrat Quartiers 2030 de la CAPH signé par l'État, la Région Hauts-de-France, le Département du Nord, la Société Immobilière Grand Hainaut, Maisons et Cités, Partenord Habitat, SIA Habitat, la Caisse d'Allocations Familiales, l'Agence Régionale de Santé, l'Éducation Nationale, France Travail, la Banque des Territoires, BPI France, la CPAM du Hainaut, en date du 10 avril 2024,

.../...

Considérant que les communes comptant au moins un quartier prioritaire et/ou en géographie dite « *complémentaire* » pour la CAPH (*Abscon, Denain, Dauchy-les-Mines, Escaudain, Escoutpont, Haveluy, Hérin, La Sentinelle, Louches, Mortagne-du-Nord, Raismes, Roeulx, Saint-Amand-les-Eaux, Wallers, Wavrechain-sous-Denain*) :

- ont participé à l'élaboration du Contrat Quartiers 2030 de La Porte du Hainaut,

- qu'elles sont les acteurs principaux de la mise en œuvre dudit contrat au travers des programmations annuelles et, pour deux d'entre elles du NPNRU,

- qu'elles mobilisent pour certaines d'entre elles les crédits de la Dotation de Solidarité Urbaine (*DSU*), de la Dotation Politique de la Ville (*DPV*), de la Dotation de Solidarité Communautaire (*DSC*).

Il est donc proposé à l'Assemblée :

● **D'APPROUVER** le Contrat Quartiers 2030 de La Porte du Hainaut pour la période 2024-2030.

● **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer ledit contrat et ses éventuels avenants.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 29 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION.

S'est abstenu : Monsieur FEDDAL.

Le Secrétaire de séance,


T. SANCHEZ

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,


A.L. DUBOIS


Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....